Association de Sauvegarde de Montigny et de son Environnement
A.S.M.E.
8, rue du Trou de la Vente 77690 Montigny sur Loing
Association agréée régie par la loi de 1901 N° 4/9515

contact@montigny-asme.fr www.montigny-asme.fr

A : Madame Sylvie MONCHECOURT
Maire de Montigny sur Loing
77690

Montigny-sur-Loing, le 2 août 2022

Objet : questions en vue de l'assemblée générale de l'A.S.M.E. du 1er octobre 2022

Madame la Maire,

Notre association tiendra son assemblée générale le 1er octobre prochain à partir de 17 :30, pour la première fois en présentiel depuis 2019, la COVID ayant perturbé nos activités comme la vie publique depuis près de 3 ans. Nous vous remercions de nous avoir donné l'accès à la salle de la Vanne rouge dont la capacité risque toutefois d'être limite (nous avons plus de 160 adhérents).

A l'occasion de cette assemblée générale, nous évoquerons en particulier 3 sujets pour lesquels nous espérons des informations de la part de la Mairie :

1- **Les suites données à l'adoption du PLU début 2020**
L'avis favorable du Commissaire enquêteur, en date du 12 juillet 2019 était assorti de 12 recommandations et d'une réserve. Il notait que son avis favorable était lié au fait que la Mairie s'était engagée à appliquer ses recommandations et à lever sa réserve. Nos adhérents souhaitent en particulier savoir ce qu'il en est des suivantes :
. l'élaboration d'une charte architecturale (en relation avec le maintien du label « village de caractère »)
. l'établissement d'une liste des arbres remarquables sur la commune
. l'inventaire des maisons à protéger (liée à l'attribution du label « Village de caractère »
. la réintroduction de la lisière inconstructible de 50m de la forêt aux endroits où elle était omise dans le projet de P.L.U.
. l'amélioration de la cartographie
Comme nous vous en avions informée, notre association n'a pas fait de recours à la suite de l'adoption du P.L.U. par le conseil municipal, préférant poursuivre la concertation pour l'améliorer. La situation sanitaire n'a pas permis d'engager cette concertation ;

2- **Le projet de signalétique culturelle et historique assortie de circuits pédestres et cyclistes**

Vous avez donné votre accord de principe sur ce projet par votre courrier du 15 février 2021 et souhaité qu'il soit mené en collaboration entre la municipalité et notre association. Depuis lors, notre association a mobilisé un partenariat avec le LYCAM de Montereau et produit une quinzaine de maquettes de plaques, ainsi qu'un projet de panneau général à mettre à la gare, avec l'emplacement des plaques et des circuits de visite. En sus du financement par la municipalité d'une première tranche d'une quinzaine de plaques, que vous nous avez notifié par votre courrier du 11 avril 2022, le conseil d'administration de notre association a décidé d'allouer 7000€ au projet, ce qui devrait permettre de financer la réalisation et l'installation d'une vingtaine de plaques et d'un panneau général à la gare. La Mairie doit maintenant donner son accord sur ces maquettes, définir les emplacements exacts pour les poser, obtenir l'accord des propriétaires concernés et réaliser la pose des plaques et du panneau.

Il s'agit d'un beau projet pour notre village et, s'il est mené à bien, d'un bel exemple de collaboration entre la municipalité et notre association pour la promotion de notre village.

3- **Risques présentés par les décharges illicites de déchets de travaux de bâtiment ou de jardinage**

Nous vous avons adressé le 4 août 2021 un courrier à ce sujet (par voie postale et par mél), dont nous espérons que vous l'avez bien reçu puisqu'il est resté sans réponse. Nous y évoquions un incendie déclenché dans le secteur de le rue Orgiazzi en juillet 2021 par l'inflammation d'un dépôt de déchets de végétaux sur un terrain privé à proximité de la forêt. Nous suggérions qu'une information et une vigilance accrues soit faites vis-à-vis des risques présentés par les dépôts illicites de déchets d'entreprises de jardinage ou de bâtiment et que la municipalité sensibilise ces dernières à leurs obligations règlementaires nouvelles résultant du décret n°2020-1817 entré en vigueur le 1er juillet 2021 concernant la mise en décharge officielle de tels déchets. La multiplication des épisodes de sécheresse liée au changement climatique et la proximité entre notre village et la forêt de Fontainebleau rendent particulièrement urgents la vigilance et l'action dans ce domaine.

Je souhaiterais donc vous rencontrer avant notre assemblée générale, avec notre Bureau, pour évoquer en particulier ces questions. Nous serions d'ailleurs honorés si vous acceptiez de venir vous-même apporter vos réponses et vos orientations à l'ouverture de notre assemblée générale.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, madame le Maire, nos respectueuses salutations.

Avec mon cordial souvenir

Alan BRYDEN
Président de l'A.S.ME.